7me ANNÉE N° 353 PARAIT LE SAMEDI 31 Octobre 1891.

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre Francs par An
ÉTRANGER : Le Port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20
Commerciales (la ligne) 0,15
Réclames (la ligne) 0,30
Pour les grandes Annonces et les Annonces répétées, on traite de gré à gré.

MAC-ADARAS
ET SES PROMESSES

Pour se faire élire député, l'Irlandais Mac-Adaras avait promis :

Son indemnité parlementaire ;

Le rétablissement de la Recette particulière ;

Une garnison d'un bataillon au moins ;

Il s'était engagé à acheter un immeuble à Sisteron, ou d'en faire bâtir un ;

Il avait fait en outre diverses promesses aux autres communes de l'arrondissement : telles que ponts, routes, fontaines, écoles, clochers, etc.

Une fois nommé, M. Mac-Adaras n'a TENU AUCUNE DE SES PROMESSES.

Il continue à se moquer impunément de ses électeurs.

LE CONCORDAT A LA CHAMBRE

La Chambre a traité une fois de plus la question des rapports entre la France, le Saint-Siège et l'Italie. C'est de tradition quand on discute le budget des affaires étrangères et il se trouve toujours à point nommé des orateurs pour attaquer le Concordat et d'autres orateurs pour le défendre.

Au fond presque personne n'est partisan de la suppression. Jamais il ne s'est trouvé de ministère pour la proposer ni de majorité pour la voter ; on ne risque donc rien à le battre en brèche ni même à voter la suppression de l'ambassade du Vatican. C'est une manifestation inoffensive et qui donne à bon marché un fumet de radicalisme très apprécié. Si ce n'est pas très courageux, c'est assez humain, comme le dit un de nos confrères, en France on aime volontiers à montrer plus d'appétit que de ventre.

Donc, la discussion semble coulée dans le moule habituel. Les cléricaux ont accusé le ministère d'être plus Italien que le roi Humbert et le parti radical a donné à entendre qu'il était plus papiste que le pape. Tout celà ne tire pas a conséquence et cette mêlée tumultueuse a fini par un vote laissant les choses en l'état.

De tous les propos justes ou saugrenus qui ont été tenus et il en a été tenu des uns et des autres, la déclaration la plus remarquable, la plus essentielle parce qu'elle s'est retrouvée dans tous les discours, c'est que personne en ce pays ne songe à rétablir le pouvoir temporel du pape. M. Delafosse l'a déclaré catégoriquement sans qu'aucun des membres de la Droite protestât.

On a même vu ce spectacle étonnant : M. Freppel sollicité par M. Pichon de se prononcer, esquiver la réponse par une boutade trés spirituelle assurément, mais pas du tout ultramontaine.

Ce fait, que le parti clérical lui-même ne songe pas à rétablir la royauté temporelle du Saint-Siège est certainement le résultat le plus précieux de cette discussion où la Droite n'a pas brillé. et où elle a trahi par l'exagération même de ses récriminations sont l'embarras de son rôle.

Le gouvernement n'a pas eu de peine à faire justice de ses maladresses et, ce qui vaut encore mieux, il a sû empêcher la Gauche d'en commettre une.

M. D.

LETTRE d'un PAYSAN

« Monsieur le Rédacteur,

Tous ces temps-ci, les journaux n'ont parlé que d'orages, et aprés les orages, de crues.

Nous avons eu la crue de la Durance, et la crue Linot bat aujourd'hui son plein. Que de boue ! Heureusement, en ce monde, les crues ont une fin comme tout le reste, et je me tromperais fort si la crue Linot n'allait pas entrer en décroissance bientôt.

Vous rappelez-vous quand, il y a trois mois environs, le *Sisteron-Journal* opposait ses premiers endiguements au torrent d'insultes, au débordement de vase et de détritus immondes que charriait la *Désunion* dans les rues de Sisteron ou dans nos campagnes ? Vos premières défenses menaçaient de crouler sous le flot, et vite il vous a fallu en construire de nouvelles pour les soutenir, puis d'autres encore pour fortifier celles-là. Petit à petit, l'ouvrage a pris de grandes proportions, et maintenant les vagues nauséabondes viennent s'y briser sans l'entamer, malgré leur hauteur, et ceux qu'il abrite sont non seulement en sécurité, mais encore ils sont certains de rester maîtres du champ de bataille.

J'ai lu avec stupéfaction dans la *Désunion* que Linot, voulait s'en prendre à vous des articles du *paysan*, et qu'il avait l'aplomb d'appeler celui-ci un lâche.

Oh ! Oh ! maître Linot, voila qui change les épinards ! J'avais bien raison de dire que la crue me semblait toucher à sa fin !

En ce qui vous concerne, cher Directeur, je sais que vous êtes homme à ne pas vous laisser intimider, s'il avait lui-même cette *lacheté*.

Mais en ce qui me concerne moi, je vais apprendre à ce Linot-là que s'il avait été plus sage il aurait tourné plus longtemps sa langue dans sa bouche avant de parler, malgré la rage qui le possède de se voir brisé, lui, petite vague pleine de boue, contre la digue du *Sisteron-Journal*, en compagnie de vagues plus hautes qui le poussent.

Car il faut qu'il sache, ce Linot-là, que le jour où j'ai pris la plume sous le pseudonyme du *paysan*, je vous ai dit que j'entendais garder la responsabilité de tout ce que j'écrivais sous ce nom, étant décidé par avance à rejeter toutes les boues qui me viendraient dessus froidement, sans me lasser, mais jusqu'à la dernière heure et jusqu'à la *dernière limite*.

Si donc il avait eu l'envie d'être mis en présence du *paysan*, il avait un moyen bien simple de s'y prendre, celui ce s'adresser à la rédaction du journal, comme cela se fait toujours en matiere de Presse pour laquelle son éducation me paraît aussi imcomplête que pour le reste.

Mais il ne l'a pas fait parce qu'il n'avait aucune envie de se trouver en face du *paysan*, et parce que ses dents claquaient de peur.

Il dit que je me cache..... ! Et s'il me plait, a moi, de conserver ce pseudonyme du *paysan* pour le sortir, lui, de la fange dans laquelle il se vautre ?

Ce pseudonyme de *paysan* n'est-il pas le plus honorable qui soit ? et ne vaut-il pas celui de Linot !

Faut-il donc lui apprendre que *Gyp* n'est qu'un pseudonyme, que *Mermeix* en est un autre, et que de plus grands personnages que lui ne se sont jamais avisés de leur demander une autre désignation ?

Mais là n'est pas la question ! Maintenant qu'il sait comment se mettre en présence du *paysan*, nous verrons bien s'il le fera.

Et s'il ne le fait pas, ou s'il s'adresse à vous, c'est sur lui que retombera l'épithète de lâche dont il s'est servi !

A bon entendeur salut ! —Voilà le bois dont je me chauffe !

Un paysan. »

* * *

Nous n'ajouterons que quelques mots à l'article ci-dessus, de notre collaborateur :

La tournure désagréable que la polémique prend pour M. Chauvin, lui donne sur les nerfs et le rend grossier à notre égard.

M. Chauvin, qui nous paraît avoir la mémoire courte, ne doit s'en prendre qu'à lui même de ce qui arrive. Vingt fois, de-

© VILLE DE SISTERON

puis qu'il dirige l'*Union Sisteronnaise*, il nous a engagé à rompre une lance avec lui, et ce, devant plusieurs témoins qui affirmeraient le fait; il nous a poussé à lui donner la réplique : engagé à égratigner, même, son bon ami Mac-Adaras, pour avoir l'occasion de le défendre, et celle de..... lui présenter l'addition.

Sachant que les polémiques les plus anodines, au début, ont quelquefois le revolver pour épilogue, nous répondions à M. Chauvin, que saturé de la politique jusqu'au dégoût, nous nous étions promis de rester en dehors de toute lutte locale et complètement tranquille.

Il nous a, alors, et à diverses reprises, offert d'imprimer son journal. Nous avons décliné cette offre pour des motifs étrangers à la question.

En bon garçon qne nous sommes, nous lui avions préalablement indiqué un système aussi simple que peu couteux d'avoir un journal lui appartenant. Il s'est servi du système, il s'en sert encore, et par reconnaissance, sans doute, il s'est également servi du journal pour nous mettre en cause à tout propos et hors propos et nous obliger par ses attaques hebdomadaires à sortir de la réserve que nous nous étions imposé.

De ce jour la campagne était ouverte.

Un groupe de républicains désintéressés, ayant entrepris une œuvre d'assainissement nécessaire, nous ne leur avons pas marchandé l'appui du *Sisteron-Journal*, qu'il nous ont demandé. Sous leur responsabilité personnelle, nos rédacteurs peuvent y évoluer en toute liberté ; mais que M. Chauvin le sache bien, aucun d'eux ne se cache, il y a des pseudonymes très transparents, et, le jour où il se croira offensé, nous mettrons les témoins qu'il nous enverra en présence de l'autenr de l'offense. Ce ne sera pas un homme de paille, nous le lui garantissons.

Jusque là, nous nous soucions, quant à nous, fort peu de ses menaces.

Le jour où M. Chauvin se livrera sur nous à quelque acte brutal, ce ne sera pas avec du bois que nous lui laverons la tête, il y a des engins plus expéditifs.

Nous souhaitons pour lui qu'il ne nous oblige pas à nous en servir.

Aug TURIN.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

Incident d'Hugues et Chauvin

*Il n'a été bruit toute cette semaine que du duel qui devait avoir lieu entre M. Paul d'Hugues, président du Syndicat Agricole et M. L. Chauvin, directeur de l'*Union Sisteronnaise.

Nous devons à nos lecteurs quelques renseignements sur cet incident.

Nous donnons à titre purement documentaire, ceux qui nous ont été communiqués mercredi matin.

A Monsieur le Vicomte d'Hugues, à la Motte du Caire.

« NOTRE CHER AMI,

Nous conformant au désir que vous nous aviez exprimé, nous nous sommes présentés hier à midi chez M. Chauvin Léon, Directeur de *l'Union Sisteronnaise*, et lui avons exposé que nous venions lui demander en votre nom une rétractation ou une réparation par les armes au sujet des articles injurieux parus contre vous dans son journal, sous sa signature.

M. Chauvin nous ayant mis en présence de ses témoins, MM. Latil, Maire de Sisteron, et Nicolas, adjoint, nous avons expliqué à ces derniers, l'objet de notre mission.

Une discussion s'étant élevée au sujet de la qualité d'offensé, et voyant que nous ne pourrions jamais nous entendre sur ce point, nous leur avons proposé de déclarer, tout simplement, qu'une rencontre était nécessaire et que nous laissions le choix des armes à M. Chauvin, ainsi que vous nous en aviez donné la latitude,

MM. Latil et Nicolas, après avoir pris l'avis de M. Chauvin, nous ont déclaré que ce dernier se refusait à accepter ces conditions et qu'il persistait à réclamer la qualité d'offensé ! Nous n'avons pas cru devoir lui reconnaître cette qualité parce qu'à notre avis M, Chauvin a été le provocateur.

Les témoins de M. Chauvin ont paru très vexés de ce que l'affaire s'était ébruitée, sans que nous ayions pu leur dire comment cela s'était fait.

Ces messieurs se sont retirés aprés ces pourparlers et nous avons considéré dès lors, notre mission comme terminée.

Veuillez agréer, notre cher ami, l'assurance de nos sentiments bien dévoués.

Sisteron, le 28 octobre 1891.

ESTAYS,
Avocat Avoué,
Ancien Magistrat,

POL BOREL,
Avocat-Avoué.

Au reçu de cette lettre, M. le Vicomte d'Hugues, a répondu à ses témoins :

« MES CHERS AMIS,

Je vous exprime tous mes regrets de vous avoir mis en présence de ce pleutre.

Les honnêtes gens me pardonneront-ils de m'être abaissé jusqu'à lui, malgré mes répugnances et mon dégoût pour cet être malpropre ? Je puis dire cependant que c'était autant pour les soustraire aux éclaboussures de sa plume ordurière, que pour mettre un terme aux basses attaques dont j'étais moi même l'objet de sa part depuis longtemps.

Prévoyant qu'il se retrancherait derrière tous les faux-fuyants, je vous avais prié : 1· de ne pas insister s'il se refusait à me reconnaître la qualité d'offensé qui me revenait ; 2· de lui abandonner le choix des armes qui revient à l'offensé ; et 3· d'admettre toutes ses conditions de duel si elles vous paraissaient acceptables.

Cet être vil et méprisable n'avait de courage que pour baver !

Léon Chauvin a vécu. Il ne reste plus que *Linot le Froussard*, et c'est le plus méprisable des hommes !

Et maintenant ; je sais de plus en plus qui je rendrai responsable des attaques de l'*Union Sisteronnaise*, si celles-ci continuaient.

Recevez, mes chers amis, l'assurance de mes vifs remerciements et de mes nouveaux regrets.

La Motte du Caire, le 29 octobre 1891.

Vicomte d'HUGUES.
Président du syndicat agricole de l'arrondissement de Sisteron.

BONNE OCCASION. En vente à la la librairie Astier Fils, **30 romans** presque neufs, des auteurs les plus en vogue, tels que : E. Gaboriau, A. Dumas fils, etc., etc., du prix de 3 fr 50. Vendus à **0 fr. 60** le volume.

ETAT CIVIL
Du 23 au 30 Octobre 1891.

NAISSANCES

Giraud Lucien-Louis. — Fleur Auguste-Casimir-Ernest. — Chauvin Marie-Thérés -Adèle.

PUBLICATION DE MARIAGES

Entre M. Nouveau Jean-Baptiste-Cajetan et Mademoiselle Imbert Philippine-Arbine.

DÉCÉS

Néant.

MARCHE D'AIX
du 29 Octobre 1891

Bœufs	1 55	à	» »»
Moutons du pays	1 80	à	1 85
Moutons africains	1 67	à	» »»
Rèserve —	1 68	à	1 75
Moutons de Gap	1 70	à	1 75
Moutons de Barcelonette	» »»	à	» »»
Moutons de Sisteron	» »»	à	» »»

Un mot de la fin.

Sur le boulevard, à «l'heure verte».

— Une absinthe, Gontran ?

—Non, merci, il faut que je fasse mon « ourson » avant de dîner.

— ???

—Oui, mon « petit tour ».

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

HISTOIRE
D'UN CRIME

Il demeura plusieurs heures tout hébété, n'osant pas bouger, puis il chercha à se rassurer. Il se disait qu'après tout il n'avait à peu près rien à se reprocher que son innocence ne pouvait manquer d'être reconnue.

Il comprenait combien il avait eu tort de s'obstiner à déclarer qu'il ne connaissait pas la femme, dont on lui avait montré le cadavre. Il avait voulu s'éviter l'ennui des reproches de Mme Lenjoleur, et il risquait d'être accusé d'un assassinat.

Il n'y avait pas à dire, on le considérait sans doute comme un criminel ; son arrestation, les précautions prises à son egard, son incarcération, tout indiquait qu'on lui imputait le meurtre d'une femme qu'il avait à peine vue. Mais il ne pouvait manquer de prouver aux magistrats leur erreur ; ils ne savaient sans doute pas qui il était mais quand il le leur aurait dit, ils le relâcheraient aussitôt en lui faisant des excuses.

Ils pouvaient arrêter un inconnu, mais quand ils sauraient qu'ils avaient affaire à M. Lenjoleur de Potinville, un homme honorable, qui ne devait pas un sou à personne ils ne tarderaient pas à comprendre combien ils s'étaient trompés.

Ces réflexions le rassérénèrent ; il se mit alors à faire un petit voyage d'exploration à travers la cellule qu'on lui avait donnée pour domicile ; ce ne fut pas long : il eût bientôt fait, en tâtonnant, l'expertise de son nouveau logis. Ces constatations ne le satisfirent que médiocrement.

Il fut bientôt repris par des idées sombres.

Après tout, on devait savoir qui il était; il déja dit et répété assez haut ; on avait pu s'en assurer par les papiers qu'on lui avait pris au moment de son arrestation ; on avait pu contrôler l'exactitude de ses déclarations et établir son identité. Comment se faisait-il fut encore en prison ? Il s'indignait contre un gouvernement qui se permettait d'arrêter sans rime ni raison un honnête homme, un homme quasiment riche, comme s'il n'eut pas mieux fait de fourrer en prison un tas de propres à rien sans le sou, qui n'avaient même pas de domiciles

Ces accés d'indignation le soulageaient un peu, mais il n'en demeurait pas moins très préoccupé. Tout cela n'était pas clair. Enfin, après tout, il verrait bien. Il raconterait son affaire et tout s'expliquerait.

Quand on voulut lui apporter à manger, il déclara au gardien qu'il avait à parler à ces messieurs de la justice.

Le gardien parut peu surpris ; il était vraisemblablement habitué à ces sortes de communications. Il répondit sans s'émouvoir qu'on ne pouvait avoir la prétention de déranger à pareille heure monsieur le juge d'instruction, mais que le lendemain il ferait encore jour et qu'il y aurait encore moyen de le voir.

Cette espérance calma un peu Lenjoleur, et tout en faisant un repas, qui ne lui parut pas plus confortable que les précédents, il raconta un tas d'histoires au gardien, et essaya de le faire causer

Le père Lagarde (c'était le nom du gardien) écouta assez patiemment tout ce qui passa par la tête de Lenjoleur, sans d'ailleurs paraître s'intéresser énormément à son récit ; mais quant à causer, ce n'était pas son affaire.

Lenjoleur lui ayant demandé pourquoi on l'avait arrêté, le père Lagarde le regarda d'un air finaud, haussa les épaules, et se contenta de répondre : « Vous devez le savoir mieux que moi. » En vain Lenjoleur essaya-t-il de lui arracher une autre réponse, en protestant de sa parfaite innocence.

—Vous raconterez tout cela demain à monsieur le juge d'instruction, dit le pére Lagarde en se retirant très peu impressionné.

Lenjoleur, à peu prés résigné, pensa que ce qu'il avait de mieux à faire c'était de dormir. Ça passerait toujours le temps. Mais le sommeil se fit longtemps attendre. Lenjoleur était à tout instant harcelé par quelque préocupation troublante.

JEAN FRANCŒUR. (*A Suivre.*)

© VILLE DE SISTERON

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DE COMMERCE ET D'INSDUSTRIE DU VAR A DRAGUIGNAN

CONCOURS
DE TAILLE DE LA VIGNE

Un concours de taille de la vigne aura lieu à Draguignan, le 14 novembre 1891, à 9 heures du matin au domaine de Saint-Hermentaire.

1· Sont admis à concourir les vignerons résidant dans les départements du Var, des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault et de Vaucluse.

2· Aucun membre de la Société d'Agriculture, de commerce et d'insdustrie du Var ne pourra concourir ;

3· Les candidats devront adresser leur demande, *par lettre affranchie*, à M. le Secrétaire de la Société, avant le 31 octobre (terme de rigueur).

Prière d'écrire lisiblement les noms et adresse ;

4· A la demande, devra être joint un certificat sur papier libre, dûment légalisé du maire de la résidence du candidat constatant qu'il est français ;

5· Le concours consistera dans la taille d'éxécution et de rapidité ;

6· Il y aura divers prix : un de 200 fr., un de 100 fr., un de 50 fr., quatre de 25 fr. et cinq de 10 fr., des diplômes accompagneront ces prix ;

7· Le Jury aura à distribuer en outre: une médaille d'argent et deux de bronze, accordées au nom du gouvernement de la République par M. le Ministre de l'Agriculture ;

8· Une médaille de vermeil grand module, deux d'argent grand module, et deux de bronze, ont été offertes par la Société des Agriculteurs de France, pour être décernées à des lauréats principaux par une commission composée de membres de cette société ;

9· Prix de la ville Draguignan.

La distribution des récompenses aura lieu le dimanche 15 Novembre.

REVUE FINANCIÈRE

Paris le 28 Novembre 1891.

L'approche de la fin du mois amène une recrudescence d'attaques contre les fonds étrangers. L'Italien perd 1 franc à 89,60. Les valeurs Russes résistent mieux malgré la baisse du rouble à Berlin. L'extérieur est ferme à 67 5/32, le 3 o/o portuguais à 37 1/4

Les Rentes françaises conservent à peu de chose près les cours précédents. Le 3 o/o ancien cloture à 95,90 ; le nouveau à 94,90 ; le 4 1/2 à 105,92.

Les Sociétés de crédit sont légèrement affectées par la réaction des fonds étrangers. La Banque de Paris reste à 747. La Société Générale se maintient à 481, le crédit Mobilier à 258. Le Crédit Foncier s'inscrit à 1240, le Comptoir d'escompte à 547,

L'action des Immeubles de France se cote 480, ce titre, en raison des amortissements progressifs de la dette Sociale mériterait des cours plus élevés.

L'obligation Porto-Rico, garantie par le gouvernement espagnol, se traite à 201,25 en bonnes tendences.

L'action Fortis oscille entre 30 et 40 francs. La publication des contrats de la Compagnie parait de nature à donner une vive impulsion au marché de cette valeur.

Les Parts Crésus sont toujours trés demandées, Elles cloturent à 117,50 avec une tendance bien marquée à la hausse.

Les chemins économiques sont à 408,50

« Sisteron-Journal » à Marseille
Chez M. GAUCHON
Kiosque de l'Alcazar, Cours Belzunce

L'art et le Beau en musique

L'art est uni au Beau dans la Danse Congolaise, morceau pour piano à 4 mains, dédiée à M. Victor Vaissier, l'inventeur des *savons* du Congo. Jamais le *beau exotique* n'a été peint sous des couleurs locales plus vraies. Se vend chez Barrez-Leuliette à Roubaix.

Savon du Congo. — Dépôt, 35, rue Tupin, Lyon.

ETUDE
de Me Pol BOREL
licencié en droit, avoué
à Sisteron (Basses-Alpes)
successeur de Me REMUSAT.

VENTE
PAR
LICITATION

Il sera procédé, le mardi 24 novembre 1891, à 9 heures du matin, à la barre du Tribunal de Sisteron, devant M. Gey, juge-commis, à la vente, aux Enchères Publiques de l'immeuble suivant :

1· Une maison sise à Sisteron, rue Saunerie, près la fontaine ronde, composée d'un magasin et cuisine au rez de chaussée, de deux chambres au premier et deux au deuxième étage, d'un troisième étage avec commodités et débarras, ayant une entrée sur la rue de la Coste.

2· Une écurie et grenier à foin, séparés de la maison précédemment décrite, par la rue de la Coste.

Mise à prix : Trois Mille francs, ci. . . . . 3.000 fr.

Cet immeuble dépend de la succession de Mademoiselle Clotilde Jarjayes, en son vivant demeurant à Sisteron.

La vente poursuivie par Gabrielle Jarjayes et ses frères, Jules et Auguste, mineurs sous la tutelle de Trabuc, inspecteur primaire contre les autres héritiers, a été ordonnée par jugement du 6 octobre 1891. Elle aura lieu en présence des subrogés tuteurs des mineurs Jarjayes et des mineurs Gilly ou eux dûment appelés.

L'avoué poursuivant,
POL BOREL.

Enregistré à Sisteron, le vingt-huit octobre 1891. Folio 165, case 9. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

ALLEMAND.

ETUDE
de
Me Maurice ESTAYS,
avoué licencié en droit
A SISTERON

VENTE
DE
BIENS DE FAILLI

Il sera procédé le mercredi vingt-cinq novembre mil huit cent quatre-vingt onze, á l'audience des Criées du Tribunal civil de Sisteron, au palais de justice de la dite ville, à neuf heures du matin et devant M. Girard, juge du siége à ces fins commis.

A la vente aux Enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés situés sur le terroir de la commune de Sisteron.

DESIGNATION
DES
IMMEUBLES
A VENDRE
ET LOTISSEMENT

PREMIER LOT

Une maison, située dans l'enceinte de la ville de Sisteron, rue de l'Évêché, confrontant : du nord, Martel ; du couchant, Gueyrard ; du midi, rue de la Pousterle ; du levant, Martel. Cette maison se compose d'une écurie au rez de chaussée, d'un premier étage avec deux pièces, d'un deuxième étage comprenant deux pièces et d'un troisième étage avec trois appartements. En face de cet immeuble se trouvent une petite écurie, une buanderie servant actuellement de grenier à foin et un autre grenier á foin avec chambre habitable au dessus.

Ce lot comprend tout ce que possède le sieur Chabert, ancien boulanger à Sisteron, dans la rue de l'Evêché et qui n'a pas été compris dans l'acte de vente consenti par lui à la commune et aux minutes de Me Girau l, notaire, à Sisteron.

Mise à prix : Quinze cents francs, ci. . . . . 1500 fr.

SECOND LOT

Une autre maison, sise à la Coste, rue Haute des remparts, confrontant: du nord, le fort ; du midi, Martel ; du levant Rolland ; du couchant, Estornel. Cette maison se compose d'un rez de chaussée avec écurie à côté, d'un premier étage avec terrasse servant d'entrée et une grande pièce, d'un deuxième étage comprenant une pièce avec grenier à foin au dessus.

Mise à prix : Cent francs, ci. . . . . 100 fr.

TROISIÈME LOT

Une propriété en nature de labour et vague, complantée en amandiers, située à Sisteron, au quartier de l'Adrech des Combes, confrontant : du couchant, Truphémus ; du levant, Paul Barou ; du nord, colline ; du midi, André, dit Pataron. Sur cette propriété se trouve un bastidon en bon état, comprenant écurie au rez-de chaussée avec citerne et premier étage avec trois pièees.

Mise à prix : Cinq cents francs, ci. . . . . 500 fr.

Ces immeubles dépendent de la faillite du sieur Remy Chabert, ancien boulanger à Sisteron.

La vente en a été ordonnée par jugement sur requête, enregistré, rendu par le tribunal civil de Sisteron, le vingt-huit octobre courant.

Elle est poursuivie à la requête poursuites et diligeances de M. Giraud Firmin, greffier du tribunal civil de Sisteron, ayant pour avoué Me Estays, agissant ledit sieur Giraud en qualité de syndic définitif de l'union des créanciers du sieur Chabert

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges qui est déposé au greffe oú chacun peut le consulter.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Estays, avoué, ou à Me Giraud, syndic de ladite faillite.

L'avoué poursuivant,
ESTAYS.

Enregistré á Sisteron, le trente octobre 1891. Folio 165, case 14. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

ALLEMAND.

Madame BERTHE, la célébre somnambule qui a déjà donné tant de preuves de son étonnante lucidité consulte pour *Maladie*, sous la direction d'un médecin. Elle consulte également pour *Recherches, Renseignements*, à l'*Institut Magnétique*, 23, rue Saint-Merri, à Paris et par correspondance

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Fête de la Toussaint
Billets d'aller et retour à prix réduits.

La compagnie voulant faciliter les voyages sur son réseau à l'occasion de la Fête de la Toussaint, a décidé que les billets d'aller et retour à prix réduits délivrés du jeudi 29 Octobre au Dimanche 1er Novembre, seront tous indistinctement valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains de la journée du Mardi 3 Novembre prochain.

Cette durée de validité pourra être prolongée à deux reprises et de moitié (les fractions de jour comptant pour un jour), moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 o/o du prix des billets.

500 FRANCS A GAGNER

Le diction qui prétend que l'argent ne court pas les rues, va recevoir cette semaine un démenti éclatant.

En effet, tous ceux de nos lecteurs qui liront l'**Universel Illustré** de cette semaine, auront la chance de gagner 500 francs en espèces.

Que de convoitises inassouvies, que de joies, que de choses utiles sont contenues dans les plis bleutés d'un billet de **500f.!**

Nous n'avons pas besoin d'en dire plus long pour aujourd'hui, convaincus que nous sommes que nos lecteurs savent tous quel emploi ils pourraient faire des 25 louis que l'**Universel** leur offre de gagner.

Par suite d'une entente avec l'administration de l'Universel, tous nos lecteurs ont droit **gratuitement** à un abonnement d'un mois. Il suffit d'en faire la demande à l'administration de l'**Universel Illustré, 15, rue d'Argenteuil, Paris.**

Suppression d'une Infirmité
LA HERNIE

Il n'est rien de plus incommode qu'un bandage dont le ressort d'acier vous martyrise les reins dans tout vos mouvements. On est gêné pour travailler, pour se baisser, pour se mouvoir ; c'est donc rendre un grand service aux personnes blessées, que de leur indiquer un moyen tout nouveau de supprimer ces bandages qui les gênent et de se guérir. Il suffit de s'adresser à M. Solèmes-Rivière, membre de la Société de Médecine de France, au MANS (Sarthe) qui envoi la méthode cachetée contre 1 timbre de 15 centimes

LAVAGE, NETTOYACE

LESSIVE PHÉNIX

0,50c LE PAQUET 1 KILOG

VINS NATURELS
MAISON DE CONFIANCE
JEAN RULLAND
SISTERON

Petit vin Aramon.	25 fr.	l'hectolitre.
Supérieur...	30 fr.	—
Montagne...	35 fr.	—
Roussillon...	40 fr.	—
Rousillon Sup.	45 fr.	—
D'Espagne..	40 fr.	—
Alicante.....	45 fr.	—

GARANTI PUR RAISIN
ON PORTE A DOMICILE

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'Honneur

Approuvé par la SOCIÉTÉ de MÉDECINE de FRANCE.

CHEVEUX GRIS-CHUTE des CHEVEUX

SUCCÈS GARANTI — SEUL INOFFENSIF

2f50 GRAND FLACON — 3f50 TRÈS GRAND FLACON

LE **SUBLIMIOR**

Seul *Régénérateur anglais* ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

IL ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX et GUERIT LES PELLICULES

Le **NIGER** de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par *une seule application* tous *les 15 jours.* — **LE NIGER, 4 fr. 50.** — **Inoffensif.**

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS,

Entrepôt Général à PARIS : **HARRIS,** 13, Rue de Trévise.

Seule Maison de vente à Sisteron : JEAN ANTOINE, coiffeur aux Quatre-Coins.

SI vous voulez un beau

80 MÉDAILLES — PRIX D'HONNEUR

VEAU	(à chair très blanche)	bien	GRAS, GROS, LOURD
POULAIN		bien	FORT, MUSCLÉ, ROBUSTE
PORC		bien	GRAS, GROS, LOURD
AGNEAU		bien	GRAS, GROS, FORT

ACHETEZ pour leur ÉLEVAGE et l'ENGRAISSAGE la *très nourrissante* **CREMEINE** coûtant 6 fois moins cher et remplaçant avantageusement le lait maternel

La Crémeine de ALFRED DUDOUY ✻✻ Agte cle des Agriculteurs de France, est fabriquée par **ROQUES et Cie, au Mans**

10,000 Attestations de Fermiers Eleveurs et Vétérinaires

LA CREMEINE permet de vendre le lait ou de l'utiliser en beurre et fromages. Augmente le lait des vaches. En vente chez les épiciers, droguistes et grainetiers.

Instruction, attestations et mode d'emploi envoyés gratis par les SEULS PROPRIÉTAIRES, Concesrs de l'Agence Centrale des Agriculteurs de France.

PRIX : Sac de 10 kilos d'essai pour faire 250 litres de **CREMEINE** contre mandat-poste — 25 kilos = 16 francs (mandat-poste) — 50 kil. : 31 fr. mandat-poste ; 100 kil. : 60 fr. — **8** francs adressés à **ROQUES & Cie** Gros et détail, *75, RUE WAGRAM, 75*, **AU MANS** (SARTHE)

ALAMBIC VALYN

POUR TOUTES DISTILLATIONS. BROQUET ✻, SEUL CONCESSIONNAIRE, *121, r. Oberkampf, Paris*

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez le **ROYAL WINDSOR**, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, Rue de l'Échiquier, *PARIS*

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

---

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX.

Le **MELROSE** rend positivement aux cheveux gris et blancs leur couleur de première jeunesse et enlève les pellicules. En flacons de deux grandeurs, prix très modiques,—Chez les Coiffs. et Parfs. Dépôt : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie Parfumerie, rue Porte de Provence

SAVON ANTISEPTIQUE AU **GOUDRON BORATÉ** La meilleur de la peau, lait-de-toilette antiseptique, crevasses, engelures, etc. Pr 2 fr. 75 pl. Envoi franc. Pr mand. J. LIEUTAUD Aîné, Marseille

---

VOUS SOUFFREZ DES DENTS ?

Employez comme moi

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

Du Docteur ROUSSET

DE LA FACULTÉ DE NEW-YORK

Récompensé à l'Exposition Universelle PARIS 1889

3 grands Diplômes d'Honneur, Médailles Or et Argent.

AGENTS GÉNÉRAUX : **TAILHEFER & LABADIE**

43, RUE CROIX-DE-SEGUEY. — BORDEAUX

Se trouve dans toutes les bonnes Parfumeries.

Seul concessionnaire : M. C. Maurel, parfumeur à Sisteron

MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS

paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ **2000 magnifiques gravures noires** représentant les dernières nouveautés en **objets de toilette et petits ouvrages de dames**, avec un texte explicatif clair et précis, plus de **200 patrons en grandeur naturelle** et au moins **400 dessins de broderie.** L'édition de luxe donne, outre ces éléments, **36 belles gravures coloriées** dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Les abonnements partent du premier de chaque mois et sont payables d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue

---

Manufacture des POMPES BROQUET ✻
121, Rue Oberkampf, PARIS

En vue de l'abondante récolte provinciale, soit pour les pays de vignobles et pays de pommes, la Maison BROQUET a mis en construction des nouveaux systèmes de Pompes rotatives ou à pistons perfectionnées spéciales pour le traitement des Cidres, Vins et Spiritueux, etc. etc. Elle a en outre en Magasin un grand approvisionnement de Pompes à Vin, Indispensable à toutes distillations agricoles.

Demander l'envoi des PROSPECTUS ILLUSTRÉS qui sont adressés FRANCO

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleur
VARIÉES

MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANOS ET ORGUES

Médaille d'Argent Exposition de Marseille 1890

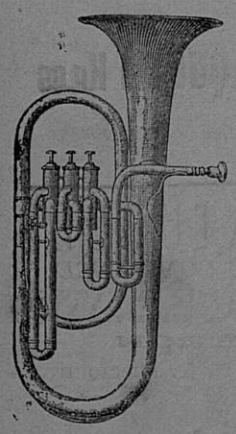

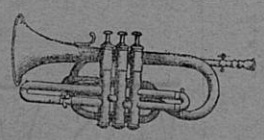

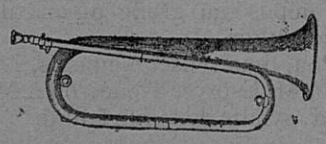

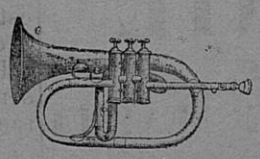

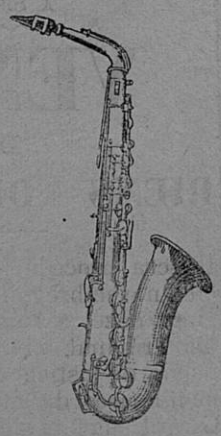

P. GATTERMANN

Rue Tapis Vert, 16, 20, 22, MARSEILLE

Succurssale : 4, RUE d'AUBAGNE, 4.

LOCATION. — ABONNEMENTS AUX ACCORDS DE PIANOS. — RÉPARATIONS

PRIME DE NOTRE JOURNAL

Les Célestins

0 fr. 30 LE LITRE — **Eau Minérale Naturelle de Vals** *(Ardèche). Contient un gramme et demi de bi-carbonate de soude (sel de Vichy). Eau de table hygiénique et agréable.* **Ne trouble pas le vin.** *Pétille dans le verre comme du Champagne.* **Facilite la digestion.** *Guérit et prévient les maladies du* **foie** *et de l'estomac.* — 70 % de RABAIS

AMÉLIORE LE VIN ET L'ÉCONOMISE

PRIME *à nos abonnés et acheteurs au numéro*

15 fr. la Caisse de 50 Bouteilles

Port à part et en plus au moment de la livraison. Toutes les expéditions se font de Vals (Ardèche), dans les 15 jours de la demande, contre mandat-poste adressé à l'administration de notre Journal.

APPROBATION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS — LE CONTIENT EXACTEMENT UN LITRE

AUTORISATION DE L'ETAT

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON